

contradictoire à l'affirmation; le nom *négation* en désigne l'idée comme sujet de l'attribut *contradictoire*, mais ce nom n'est point la *négation* elle-même: la voici dans cette phrase, *Dieu NE peut être injuste*, parce que *ne* désigne l'absence du pouvoir d'être injuste, qui ne sauroit se trouver dans le sujet qui est *Dieu*.

La distinction philosophique entre *négation* & *privation* n'est pourtant pas tout-à-fait perdue pour la Grammaire; & l'on y distingue des mots *négatifs* & des mots *privatifs*.

Les mots *négatifs* sont ceux qui ajoutent à l'idée caractéristique de leur espèce, & à l'idée propre qui les individualise l'idée particulière de la *négation* grammaticale. Les noms généraux *nemo*, *nihil*; les adjectifs *neuter*, *nullus*; les verbes *nolo*, *nescis*; les adverbes *nunquam*, *nusquam*, *nullibi*; les conjonctions *nec*, *neque*, *nisi*, *quin*, sont des mots *négatifs*. Les mots *privatifs* sont ceux qui expriment directement l'absence de l'idée individuelle qui en constitue la signification propre; ce qui est communément indiqué par une particule composante, mise à la tête du mot positif. Les Grecs se servoient sur-tout de l'*alpha*, que les Grammairiens nomment pour cela *privatif*; *ὄμαρος*, d'où *ἀόμαρος*, avec *σ* & un *υ* euphonique; *βυστος*, d'où *ἀβυστος*. La particule *in*, étoit souvent *privative* en latin; *dignus*, mot positif, *indignus*, mot *privatif*; *decorus*, *indecorus*; *sanus*, *insanus*; *violatus*, *inviolatus*; *felix*, *felicitas* & *felicitas*, d'où *infelix*, *infelicitas* & *infelicitas*: quelquefois le *n* final de *in*, se change en *l* & en *r*, quand le mot positif commence par l'une de ces liquides, & d'autres fois en *m*, si le mot commence par les labiales *b*, *p* & *m*; *legitimus*, de-là *illegitimus* pour *inlegitimus*; *regularis*, de-là *irregularis* pour *inregularis*; *bellum*, & de-là *imbellis* pour *inbellis*; *probè*, d'où *improbè* pour *inprobè*; *mortalis*, d'où *immortalis* pour *inmortalis*. Nous avons transporté dans notre langue les mots *privatifs* grecs & latins, avec les particules de ces langues; nous disons *anormal*, *abime*, *indigne*, *indécent*, *insensé*, *inviolable*, *infortune*, *illégitime*, *irrégulier*, &c. mais si nous introduisons quelques mots *privatifs* nouveaux, nous suivons la méthode latine & nous nous servons de *in*.

Ainsi la principale différence entre les mots *négatifs* & les mots *privatifs*, c'est que la *négation* renfermée dans la signification des premiers, tombe sur la proposition entière dont ils font partie & la rendent négative; au-lieu que celle qui constitue les mots *privatifs*, tombe sur l'idée individuelle de leur signification, sans influer sur la nature de la proposition.

A l'égard de nos *négations*, *non* & *ne*, il y a dans notre langue quelques usages qui lui sont propres, & dont je pourrois grossir cet article; mais je l'ai déjà dit, ce qui est propre à certaines langues, n'est nullement encyclopédique: & je ne puis ici, en faveur de la nôtre, qu'indiquer les remarques 389 & 506 de Vaugelas, celle du P. Bouhours sur *je ne l'aime, ni ne l'estime*, tom. I. p. 89. & l'art de bien parler français, tom. II. p. 355. remarque sur *ne* (B. E. R. M.)

NEGINOTH, (Critiq. sacrée.) ce terme hébreu qui se trouve à la tête de quelques psaumes, signifie ou des instrumens à corde que l'on touchoit avec les doigts, ou des joueurs d'instrumens. (D. J.)

NEGLIGER, v. act. (Alg.) on emploie ce mot dans certains calculs, pour désigner l'omission de plusieurs termes, qui étant fort petits par rapport à ceux dont on tient compte, ne peuvent donner un résultat sensiblement différent de celui auquel on arrive en omettant ces termes.

Cette méthode est principalement d'usage dans les calculs d'*approximation*, voyez APPROXIMATION. Et elle est en général fondée sur ce principe, que si on a une quantité très-petite *x*, les termes où entrera le carré *xx* de cette quantité seront très-petits par rapport à ceux où entrera la quantité simple *x*; en effet *xx* est incomparablement plus petit que *x*, puisque *xx* est à *x* comme *x* est à 1, & que *x* est supposée une très-petite partie limitée. A plus forte raison les termes où se trouveroit *x³*, *x⁴*, sont très-petits par rapport à ceux qui contiennent *x*. Ainsi on *néglige* tous ces termes, ou au moins ceux qui contiennent les puissances les plus hautes de *x*.

Cette méthode a été employée avec succès par les Géomètres, pour la solution approchée d'un grand nombre de problèmes; cependant on ne doit l'employer qu'avec précaution: car si, par exemple, le coefficient du terme qui renferme *xx*, étoit fort grand par rapport à celui du terme qui renferme *x*, il est visible qu'on ne pourroit *négliger* le terme où est *xx*, sans s'exposer à une erreur considérable. Il est de même certaines que-

sions où une très-petite quantité *négligée* mal-à-propos, peut produire une erreur considérable. Par exemple, une très-petite erreur dans le rayon vecteur d'une planète, peut en produire une fort sensible dans la position de l'apogée ou du périhélie de cette même planète, parce que près de l'apogée ou du périhélie les rayons vecteurs sont sensiblement égaux. Une autre erreur qu'il faut éviter, c'est de supposer mal-à-propos dans le calcul, qu'une quantité doit être fort petite; par exemple,

si on avoit $\sqrt{2ax - xx - z}$, *z* étant une quantité fort petite, il est clair qu'on ne devoit traiter *z* comme très-petite par rapport à $2ax - xx$, que tant que $2ax - xx$ a une valeur considérable; car si *x* est presque = *2a*, alors $2ax - xx$, est presque = 0, alors *z* bien loin d'être très-petite par rapport à $2ax - xx$, peut être beaucoup plus grande. De même si un corps est attiré vers un point, par une force qui soit en raison inverse du carré de la distance, & qu'à cette force il s'en ajoute une autre dans la même direction, que j'appellerai *φ*, & qui soit très-petite par rapport à la première, on auroit tort de supposer en général, que le rayon vecteur diffère peu de ce qu'il seroit s'il n'y avoit que la première force; car la seconde force peut être telle qu'elle donne un mouvement à l'apogée, & que par conséquent au bout de plusieurs révolutions l'orbite change, considérablement de position & de forme. Au reste, l'usage & la lecture des grands Géomètres en apprendront plus sur ce sujet que toutes les leçons & tous les exemples. (O)

NÉGLIGER, (Jardinage.) on dit un jardin *négligé*, un gazon *négligé*, un oranger *négligé*.

NÉGLIGER son corps à cheval, c'est ne s'y pas tenir en belle posture.

NÉGOAS, (Géog.) ou l'île des Nègres; île d'Asie l'une des Philippines entre celles de Luçon au nord, & celle de Mindanao au midi. Long. 139. 35-141. lat. 8. 50-10. 35. (D. J.)

NÉGOCE, s. m. (Commerce.) ou trafic de marchandises ou d'argent. Voyez COMMERCE.

Le *négoce* est une profession très-honorable en Orient où elle est exercée non seulement par les roturiers, mais encore par les plus grands seigneurs, & même par les rois quelquefois en personne, mais toujours par leurs commis.

C'est sur-tout en Perse que la qualité de marchand a des honneurs & des prérogatives extraordinaires; aussi ce nom ne se donne-t-il point aux gens qui tiennent boutique ou qui trafiquent de menus denrées, mais seulement à ceux qui entretiennent des commis & des facteurs dans les pays les plus éloignés. Ces personnes sont souvent élevées aux plus grandes charges, & c'est parmi elles que le roi de Perse choisit ses ambassadeurs. Le nom de marchand en persan est *sandagnet*, qui signifie *faiseur de profit*.

Le *négoce* se fait en Orient par courtiers, que les Persans nomment *delal*, c'est-à-dire *grands parleurs*, à cause de leur manière singulière de traiter. Voyez COURTIER. Et ils appellent *vikils*, ceux qu'ils tiennent dans les pays étrangers. Diction. de Com.

Le moyen le plus sûr de ruiner le *négoce* dans un royaume, est d'autoriser la Finance à son préjudice. L'embaras des formalités, les droits des fermiers, des commis, les charges, les visites, les procès-verbaux, le retard des expéditions, les saisies, les discussions qui en résultent, &c. détruisent en peu d'années dans les provinces, le *négoce* le plus lucratif & le mieux accredité. Aussi la pernicieuse liberté accordée au fermier de la douane de Lyon, d'établir des bureaux où bon lui sembleroit, fut si bien employée dans le dernier siècle, qu'en moins de cinquante ans il s'en trouva cent soixante-sept dans le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence & le Languedoc; & par-là tout le *négoce* des denrées à l'étranger se trouva culbuté. C'est au grand crédit des favoris & des financiers, sous le regne d'Henri III. que l'on doit rapporter la plupart des établissemens funestes au *négoce* du royaume. (D. J.)

NEGOCIANT, s. m. banquier ou marchand qui fait *négoce*. Voyez BANQUIER, MARCHAND, COMMERCE, NÉGOCE, TRAFIC.

NÉGOCIATEUR, s. m. (Politique.) ministre chargé de traiter de paix, de guerre, d'alliance & de toute autre affaire d'état, plus ou moins importante.

Le *négociateur* ou le plénipotentiaire, dit la Bruyère, est un prothée qui prend toutes sortes de formes: semblable quelquefois à un joueur habile, il ne montre ni humeur, ni complexion, soit pour ne point donner lieu aux conjectures, ou se laisser pénétrer, soit pour ne rien laisser échapper de son secret par passion, ou par faiblesse.